



République Française  
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 15 juin 2021 - N°2

L'an deux mil vingt et un, le 15 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, BALAZUT Doriane, MICALLEF Florian, AUBERT Marie-Laure, BIZZOTTO Janine, CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle, OURS Denis, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, MONTELS Fabrice, SAURINA MICHEL Christel.

Absent excusé : néant

Monsieur le Maire désigne Monsieur TARDIEU Stéphane, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation. Il propose :

**1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 13 avril 2021 :**

Approuvé à l'unanimité :            Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 14

**2- Décision modificative N°1**

Au budget primitif 2021, les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées. L'amortissement des subventions du SMDE est prévu en dépenses de fonctionnement pour un montant de 19 776.00 €. La même somme doit être inscrite en recettes d'investissement.

Vote : Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 14

**3- Évaluation des charges transférées à la CA du Gard rhodanien pour la compétence gestion des eaux pluviales urbaines**

La CLECT (commission d'Évaluation des charges transférées), réunie le 1<sup>er</sup> avril 2021, a évalué les charges transférées par la commune de Montfaucon à 6 840.00 €. Cette somme sera déduite des AC.

Vote : Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 14

**4- Révision libre des attributions de compensation (AC) de la CA du Gard rhodanien**

Chaque commune de la CA du Gard rhodanien doit délibérer sur le montant des AC proposé.

Commune de Montfaucon		
AC 2020	Modification libre	AC 2021
120 067.29 €	- 4 502,52 €	115 564.77 €

Vote : Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 14

## 5- Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

La commune présente trois projets dans le cadre des CRTE auprès de la CA du Gard rhodanien :

- Auvent salle polyvalente
- Extension école
- Aménagement d'un paddle

En parallèle la commune demande des subventions pour ces trois projets à l'Europe, l'État, la Région, le Département, la CAF.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

## 6- Indemnité Représentative de Logement des instituteurs 2020

La commune n'est pas en mesure de proposer un logement à l'instituteur, celui-ci perçoit une indemnité représentative de logement (IRL). En application de l'article R212-9 du code de l'éducation, le montant de l'IRL est fixé chaque année par le préfet de département après avis du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), puis des conseils municipaux. Le montant 2020 est fixé à 702.00 €.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

## 7- Renouvellement de la convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence Technique Départementale

L'Agence Technique Départementale apporte aux élus une expertise technique, judiciaire et financière dans l'exercice de leurs missions.

Adhésion du 1<sup>er</sup>/01/2021 au 31/12/2023, montant annuel : 772.50 €

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

## 8- Permis de végétaliser

Il est proposé de mettre en place le permis de végétaliser au sein de la commune qui permet de planter sur le domaine public en pied de façade et de jardiner un espace de la commune.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

## 9- Modification du tarif des droits de place pour les food-trucks, les camions pizzas

Il est proposé le tarif de 60.00 € par trimestre.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

## 10- Révision garantie d'emprunt « Un toit pour tous »

Il a été accordé une garantie d'emprunt à la société « Un toit pour tous » auprès de la caisse des dépôts et consignations le 15/01/2015 lors de la réalisation de 4 logements sociaux.

Cet emprunt a fait l'objet d'un réaménagement. La garantie d'emprunt porte sur 157 832.46 €

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

## 11- Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les potentialités d'urbanisation sont quasiment nulles alors que de nouveaux arrivants n'arrivent plus à se loger.

L'approbation du SCOT du Gard rhodanien induit une mise en compatibilité du PLU actuel.

Il y a nécessité de prescrire, sur l'intégralité du territoire communal, une révision générale du PLU

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

**12- Vente parcelles communales A 1206 d'une contenance de 363 m<sup>2</sup> et A 1209 d'une contenance de 81m<sup>2</sup>**

Acquéreur : Monsieur PEREZ GALEONE Leandro Lucas et Mme CURTENAZ Camille pour un montant de 70 000.00 €, soit 157.66 € le m<sup>2</sup>. Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Vote : Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 14

**13- Classement du domaine privé au domaine public de la commune**

SECTION	NUMERO DE PARCELLE
B	716
B	695
B	715
B	804
B	669
B	670
B	887
B	572
A	755
A	1182
A	1181

Vote : Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 14

**14- Convention SAFER**

Afin de pouvoir préempter sur les ventes des parcelles agricoles, il est nécessaire de conventionner avec la SAFER.

Vote : Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 14

**Questions diverses**

- Monsieur le Maire propose de créer une vigne pédagogique et demande aux élus de réfléchir à la faisabilité du projet et à l'endroit où cette vigne pourrait être plantée.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le secrétaire de séance,  
TARDIEU Stéphane



Monsieur le Maire,  
ROBELET Olivier

